

EQUIPE D'ACCUEIL : Laboratoire Innovation, Communication et Marché (LICeM), dirigé par M. Depincé (Dir. Adjointe : A. Robin)

Fidèle à son souci d'étudier la création dans sa globalité, et particulièrement de l'étudier plus spécialement dans les « situations de rupture », c'est-à-dire celles où les solutions traditionnelles ne peuvent plus répondre de manière satisfaisante aux nouvelles interrogations, l'équipe a centré sa réflexion autour de trois axes principaux.

Premier axe : le droit de la propriété intellectuelle, avec au cœur de sa problématique, le statut à reconnaître aux créations immatérielles – en particulier à ce « bien » insaisissable et fuyant que constitue l'information – et, partant, la nécessité ou non de **repenser la création** (biodiversité par ex.) et les mécanismes juridiques qui permettent de l'appréhender (logiciels libres par ex.).

Deuxième axe : le droit du numérique, en ce qu'il participe à la remise en cause fondamentale du « paysage juridique » de la communication et de la presse.

Troisième axe : le droit de la recherche et de l'innovation avec, en particulier, la nécessité de comprendre et d'analyser les relations juridiques qui président à l'organisation de la recherche publique, autant que privée, ainsi qu'à la **valorisation** des résultats de la recherche scientifique à l'heure de la science ouverte et de l'ouverture des données publiques.

Bibliographie sommaire de l'équipe :

- *Les créations immatérielles et le droit*, dir. M. Vivant, Ellipses, 1997.
- *Les grands arrêts de la propriété intellectuelle*, dir. M. Vivant, Dalloz, 2004, 3è éd. 2019.
- *Quels droits pour les artistes du spectacle ?*, dir. J.-M. Bruguière, N. Mallet-Poujol et M. Vivant, Dalloz, 2009.
- *Propriété intellectuelle et droit commun*, dir. J.-M. Bruguière, N. Mallet-Poujol, A. Robin, PUAM, 2007.
- *L'innovation et la recherche en France. Analyse juridique et économique*, dir. A. Robin, Larcier, 2010.
- A. Robin et S. Chatry, *Introduction au droit de la propriété intellectuelle*, Larcier 2019, 2è éd. 2020.
- Juris-Classeur « Commerce électronique », intégré au Juris-Classeur Commercial
- Chronique « Droit de l'internet » publiée au JCP E

LICeM est membre du **Réseau « Réseau "Normes, Sciences et Techniques » – NoST (GDR CNRS 3178)** destiné à regrouper les enseignants-chercheurs, chercheurs ou doctorants, dont les recherches portent sur la santé, la bioéthique, l'environnement, la propriété intellectuelle ou les nouvelles technologies. A. Robin est membre du Comité de Pilotage et du comité de rédaction de la revue "Cahiers Normes, Sciences et Techniques" (www.nost.fr).

Association des anciens étudiants

E-materiae

LICeM
Faculté de Droit et de Science politique
39, rue de l'Université (Bât. 2)
34060 Montpellier cedex



Master Droit de la propriété intellectuelle et du numérique (IP/IT Law)

Agnès Robin

Directrice du Master IP/IT Law

LICeM - Faculté de Droit et de Science politique
39, rue de l'Université (Bât. 2)
34060 Montpellier cedex
Tel : 04 34 43 29 15
agnes.robin@umontpellier.fr
<https://creations-immaterielles.edu.umontpellier.fr>



OBJECTIFS

Acquisition de connaissances solides
Professionnalisation des étudiants
Pratique de l'anglais appliqué
Mobilité internationale (Canada)

PROGRAMME

Master 1ère année

- UE 1** Introduction au droit de la propriété intellectuelle
- UE 2** Droit international privé
- UE 3** Droit de la concurrence approfondi
- UE 4** Droit de la distribution (vente/services)
- UE 5** Droit fiscal général
- UE 6** Droit civil : sûretés
- UE 7** Langue
- UE 8** Droit de la propriété intellectuelle
- UE 9** Droit privé du numérique
- UE 10** Droit public du numérique
- UE 11** Droit de la distribution (réseaux/groupements)
- UE 12** Droit des affaires de l'Union européenne
- UE 13** Droit commercial : procédures collectives
- UE 14** Insertion professionnelle (stage ou rapport de recherche)

Master 2ème année (alternance possible)

- UE 1** Pratique de la propriété littéraire et artistique
- UE 2** Pratique de la propriété industrielle
- UE 3** Droit international et européen de la propriété intellectuelle
- UE 4** Droit matériel et processuel de la contrefaçon
- UE 5** PIX + (informatique et métiers du droit)
- UE 6** Stratégies et management de l'innovation
- UE 7** Droit de la communication en ligne
- UE 8** Droit du commerce en ligne
- UE 9** IP/IT Law
- UE 10** Initiation à la recherche (mémoire ou projet tutoré si alternance)
- UE 11** Insertion professionnelle (stage ou alternance)

PLANNING DE LA FORMATION

1er sept.-1er oct.	1er oct.- 15 déc. Formation académique	16 déc.-14 janv.	17 janv.-31 mars Formation académique	1er avril-31 août
Formation en entreprise	- Pratique de la propriété intellectuelle	Formation en entreprise	- Management et stratégies de l'innovation	Formation en entreprise
	- Contrats de la propriété intellectuelle		- Droit de la communication en ligne	
	- Droit européen et international de la propriété intellectuelle		- Droit du commerce en ligne	
	- Droit matériel et processuel de la contrefaçon		- IP/IT Law	
	- Informatique Pix+		- Projet tutoré	
	Volume horaire heures étudiants : 216		Volume horaire heures étudiants : 128	

Nombre d'heures de formation pour les alternants :

- 344h de formation académique
- 980h de formation en entreprise
- 140h de projet tutoré

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Directrice : Agnès Robin, Maître de conférences, HDR, Université Montpellier.
Jury du Master : N. Mallet-Poujol, S. Roose-Grenier, A. Robin.

PRINCIPAUX INTERVENANTS (une cinquantaine au total)

B. Anatrella, Avocat, Cabinet Bags
M. Batusanski, Juriste, Sacem
A. Bories, Avocat, Cabinet Bories
A. Diméglio, Avocat, Cabinet Diméglio
C. Duriga, Directeur juridique, Akka
E. Griffon-Renaud, Juriste Sacem
B. Jean, Juriste, Société Inno3
P. Larcher, juriste, Autorité de la concurrence
A. Maffre-Baugé, Maître de conférences HDR, Faculté de Droit d'Avignon et des pays du Vaucluse
V. Maillot, Responsable juridique LAOC / LDirection Juridique Propriété Intellectuelle Groupe
N. Mallet-Poujol, Directrice de Recherche, CNRS
P. Mousseron, Professeur, Faculté de Droit de Montpellier
S. Perrier-Léonard, juriste, Cabinet de propriété industrielle Brev&Sud
O. Prats, Conseil en propriété industrielle, Cabinet Regimbeau
A. Quiquerez, Maître de conférences, Faculté de Droit Lyon 2 Louis Lumière
A. Robin, Maître de conférences HDR, Faculté de Droit de Montpellier
S. Roose-Grenier, Maître de conférences, IUT de Béziers
P. Rousseau, Intellectual Property Director, Pierre Fabre SA
M. Sonnier-Poquillon, avocat, Cabinet MSP
H. Tilliet, Directeur des Affaires Juridiques, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)
R. Weiss-Moreau, Avocat, Groupe LLC et associés

INSERTION PROFESSIONNELLE

Plus de 500 diplômés, parmi lesquels des avocats, conseils, juristes en entreprise (sociétés de production musicale, éditeurs, laboratoires pharmaceutiques, SACEM ou Agence de sécurité des produits de santé...). Une vingtaine de maîtres de conférences, plusieurs professeurs et une chargée de recherche au CNRS sont issus de la formation. Le Master est également habilité pour l'accès au **Concours de Conseil en propriété industrielle (INPI)**.

Le Master participe chaque année :

- au **Concours national de dissertation** organisé par l'APRAM.
- au **Concours Prix juridique Média et internet**
- au **Concours Prix SACEM du droit d'auteur**
- au **Concours national de plaidoirie** spécialisé IP/IT (CN2PI).

Les étudiants du M2 Droit de la propriété intellectuelle et TIC ont remporté le Concours National de Plaidoirie en Propriété Intellectuelle (CN2PI) en 2009 et en 2014.

Qui recrute-t-on ?

Bien que le Master soit composé d'étudiants majoritairement juristes français et issus d'un Master 1 Droit privé ou Droit public (formation initiale), le Master Droit de la propriété intellectuelle et TIC se veut ouvert à toute personne intéressée par la problématique de la création. Sont acceptées les personnes en formation continue, juristes ou non, ainsi que les étudiants étrangers, l'essentiel étant de trouver chez la personne candidate l'idée d'un projet personnel et professionnel lié aux thématiques proposées.

Bassin de recrutement large : régional, national et international.

Comment recrute-t-on ?

Une première formation en droit de la propriété intellectuelle (M1) est bienvenue, mais elle n'est pas obligatoire, ni même indispensable. La maîtrise d'une **langue étrangère** est particulièrement appréciée. La présélection se fait sur dossier et la sélection est réalisée sur entretien. Pour les étudiants étrangers, la maîtrise de la langue française est exigée.

Comment se porter candidat ?

Le dossier de candidature doit être téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.umontpellier.fr>
(site de l'Université de Montpellier)